

Accord de confidentialité

1 Obligations de diligence de l'ETF

L'ETF est tenu de garder secrètes les données d'accès et de les protéger contre toute utilisation abusive par des personnes non autorisées. Si l'ETF soupçonne un abus par des personnes non autorisées, elle est tenue d'en aviser immédiatement CFF Cargo. L'ETF répond des risques découlant d'une utilisation abusive des caractéristiques d'identification (identifiant et mot de passe de l'utilisateur) communiquées aux mandataires.

2 Confidentialité

Les informations obtenues doivent être traitées de manière confidentielle. L'ETF s'engage à ne divulguer les informations confidentielles à personne. L'obligation de confidentialité subsiste également après l'expiration du contrat de manière illimitée.

L'ETF est tenue d'assurer le respect des dispositions ci-dessus également en cas de transmission interne des données d'accès.

En confirmant le présent accord de confidentialité, l'ETF atteste qu'elle respectera les dispositions ci-dessus relatives à la diligence et à la confidentialité des données de CFF Cargo.